

Accréditation Nadcap : 25 PME témoignent

Retour sur une action collective financée
par la DIRECCTE et la Région Midi-Pyrénées
dans le cadre du plan ADER



CHAMBRE RÉGIONALE
DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE
MIDI-PYRÉNÉES

Au service des entreprises



le contexte

Les enjeux de l'accréditation

Nadcap

Nadcap est un référentiel exigé par les principaux donneurs d'ordres du secteur aéronautique et spatial visant la maîtrise des procédés spéciaux. Ce programme est commun aux entreprises majeures du secteur de l'aéronautique et de l'espace. Il permet d'améliorer continuellement et de contrôler les procédés spéciaux chez les fabricants, fournisseurs et sous-traitants du secteur. Ce programme est géré par PRI (Performance Review Institute), organisation américaine à but non lucratif, fondée en 1990, affiliée à SAE International. Il concerne l'accréditation de procédés spéciaux tels que le soudage, le collage, le traitement de surface, les composites, les contrôles non destructifs, etc.

Les objectifs du programme

L'opération régionale d'accompagnement à l'accréditation financée par l'État et la Région Midi-Pyrénées dans le cadre du plan ADER2 a débuté en 2008. Elle poursuit deux objectifs :

→ Accompagner 25 PME/ PMI régionales à l'accréditation Nadcap d'un procédé

→ Développer un pool de compétences au sein des entreprises régionales afin de mutualiser les savoir-faire et permettre l'émergence d'auditeurs régionaux

Airbus, SAFRAN, Latécoère, les CCI de Midi-Pyrénées et l'UIMM sont partenaires de ce programme.

L'action collective

Ce programme était réservé aux PME de Midi-Pyrénées du secteur aéronautique et spatial. En participant à cette action collective, chaque entreprise a pu bénéficier de :

→ 1 jour de formation à l'utilisation du site eAuditNet.com

→ 3 jours d'ateliers collectifs pour présenter le référentiel, traiter les incompréhensions, planifier les actions et assurer le reporting

→ 3 jours d'accompagnement individuel par un référent (spécialiste Nadcap) qui conseille l'entreprise dans la mise en œuvre de la démarche

→ 2 jours d'audit blanc

Le passage de l'accréditation n'était pas dans le périmètre de l'accompagnement.

l'accréditation NADCAP

L'industrie aéronautique et spatiale, soucieuse d'améliorer son efficacité dans la maîtrise de sa chaîne qualité, s'est engagée depuis de nombreuses années dans un travail d'harmonisation de l'évaluation de ses fournisseurs au plan mondial. Cette démarche a donné naissance en 2001 à la norme EN 9100 qui reprend l'intégralité des exigences de l'ISO 9001 et auxquelles s'ajoutent les compléments spécifiques au secteur aéronautique.

Par la suite est apparue l'accréditation des procédés spéciaux Nadcap (National Aerospace and Defence Contractors Accreditation Program). Le point commun de ces procédés spéciaux est de nécessiter des mesures de maîtrise préventives renforcées. Pour accéder aux agréments Nadcap, la certification EN 9100 est un pré-requis.

Un fournisseur peut être accrédité sans pour autant posséder un système de

2



management de la Qualité valide selon EN 9100. Dans ce cas, Pri Nadcap complètera l'évaluation du procédé spécial par une évaluation selon la check-list AC 7004.

Grâce au programme de surveillance Nadcap, l'industrie aéronautique et spatiale peut améliorer la maîtrise de la supply chain et déléguer en confiance la gestion de projets aux sous-traitants de 1^{er} rang de la chaîne d'approvisionnement. Le respect des référentiels EN 9100/ Nadcap devient, pour l'ensemble des fournisseurs de l'industrie aéro-

nautique, un passeport incontournable. Pour les donneurs d'ordres et AIRBUS en particulier, l'objectif est de déployer l'accréditation Nadcap auprès de leurs fournisseurs de rang 1 et 2. À charge pour eux d'exiger de leurs propres fournisseurs et sous-traitants la même accréditation. On peut parler d'« effet cascade ».

La mise en œuvre de ces référentiels pour les donneurs d'ordre, les équipementiers et l'ensemble des entreprises de sous-traitance nécessite un effort financier et organisationnel important, particulièrement pour les PME.



les donneurs d'ordre engagés dans ce programme

Airbus, Latécoère, le groupe SAFRAN et Liebherr Aerospace se sont engagés dans l'opération collective régionale Midi-Pyrénées en mettant des référents à disposition des PME. Ces donneurs d'ordre sont également intervenus dans l'identification des fournisseurs concernés par Nadcap.

Compte tenu de l'importance du volume d'accompagnement, le panel des référents impliqués a été complété par des experts externes.

À ce jour, l'accréditation Nadcap fait partie de leurs exigences pour les procédés suivants :

- ➔ Heat treating (AC7102 series)
- ➔ Composites (AC7118series)
- ➔ Non destructive testing (AC7114 series)
- ➔ Chemical processing (AC7108 series)
- ➔ Metallic material testing (AC7101 series)
- ➔ Materials Testing Laboratory (AC7101, AC7101/1-9, AC7101/11 et AC7006 check lists)
- ➔ Electronics (AC7119 et AC7120 series)
- ➔ Non-metallic material testing (AC7122 series)
- ➔ Welding (AC7110 series)
- ➔ Surface Enhancement (AC7117 series)
- ➔ Coatings (AC7109 check list)

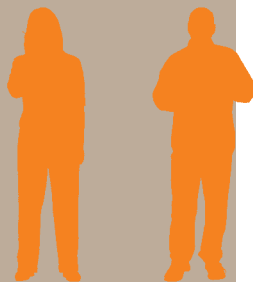




les 25 PME engagées dans le programme

SOCIÉTÉ	DÉPARTEMENT	PROCÉDÉ SPÉCIAL
ACCION COMPOSITE	Haute-Garonne	Composites
ATELIER DE LA HAUTE-GARONNE	Haute-Garonne	Traitements thermiques
BTS INDUSTRIE	Haute-Garonne	Composites
CMA	Ariège	Traitement Thermique
COUSSO	Gers	Procédés Chimiques
EQUIP'AERO PRODUCTION	Gers	Contrôles Non Destructifs
GIT	Haute-Garonne	Procédés Chimiques
JTT COMPOSITE	Haute-Garonne	Composites
LA METALLISATION TARBAISE	Hauts-Pyrénées	Revêtements
MAZ'AIR	Haute-Garonne	Traitements thermiques
MECAHERS	Haute-Garonne	Traitements thermiques
MICROCAST	Hauts-Pyrénées	Contrôles Non Destructifs
NORMAERO	Tarn et Garonne	Procédés Chimiques
PRODEM	Haute Garonne	Contrôles Non Destructifs
RECAERO	Ariège	Contrôles Non Destructifs
SN LOUIT	Gers	Contrôles Non Destructifs
SAFIAL PROFOR	Hauts-Pyrénées	Contrôles Non Destructifs
SEGNERE	Hauts-Pyrénées	Soudure
SOTEREM	Haute-Garonne	Contrôles Non Destructifs
SOTIP	Haute-Garonne	Soudure
ST COMPOSITE	Haute-Garonne	Composites
STTS	Haute-Garonne	Procédés chimiques
SUD AERO	Haute-Garonne	Procédés chimiques
TARAMM	Haute-Garonne	Contrôles Non Destructifs
TOFER	Haute-Garonne	Contrôles Non Destructifs

5



les référents accompagnant les entreprises

SOCIÉTÉ	RÉFÉRENT	PROCÉDÉ SPÉCIAL
EADS / AIRBUS	Peter ATWELL Yves ESQUERRE	Composites Contrôles non destructifs
APESA	Mathieu MARTIN	Procédés chimiques/ Contrôles non destructifs
ASSISTEC CB	Claude BOURIGEAUD	Procédés chimiques
A3TS	Christian TOURNIER	Traitements thermiques
CRITT MATERIAUX	Emmanuel HARTENBERGER	Soudure
LATECOERE	Thierry WARTEL	Traitements thermiques
SAFRAN/MESSIER BUGATTI	Véronique MARCEL	Procédés chimiques
EADS / NDT EXPERT	Bernard MARLOYE	Contrôles non destructifs
EADS / NDT EXPERT	Olivier CHRISTAUD-BRAIZE	Contrôles non destructifs
SIER	Olivier LOZES	Composites

6

les résultats en quelques chiffres clés

- 25 entreprises engagées dans le programme
 - 12 entreprises en cours de mise à niveau
 - 8 entreprises ont réalisé leur audit à blanc et sont prêtes à l'accréditation
- 5 entreprises accréditées :
RECAERO, TOFER, EQUIP'AERO pour les contrôles non destructifs
PRODEM pour les procédés chimiques
ATELIER DE LA HAUTE-GARONNE pour les traitements thermiques



les conditions de réussite

Quelques conseils avant de vous lancer dans la démarche

1 → Ayez une bonne connaissance des exigences Nadcap, étudiez l'opportunité et la faisabilité du projet dans votre entreprise et posez-vous les bonnes questions. Pour vous y aider, un outil a été mis en place (le Nadcapomètre). Il est téléchargeable gratuitement sur le site de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Midi-Pyrénées :

www.midi-pyrenees.cci.fr

2 → Le choix du premier procédé à accréditer est très important.

Il doit se faire en fonction :

- des exigences du client : n'hésitez pas à le valider avec lui
- et des priorités de l'entreprise. Il est fortement déconseillé de démarrer en même temps plusieurs procédés

3 → Pas d'accréditation Nadcap sans commande client comportant l'exigence explicite du procédé à accréditer. L'audit Nadcap doit nécessairement être conduit en examinant les réponses apportées aux exigences de cette commande.

4 → Assurez-vous de l'implication de la direction dans l'affectation des ressources nécessaires :

- ressources humaines : chef de projet minimum à mi-temps, implication de l'encadrement et du personnel,
- investissements matériels sur le process et les instruments de mesure. Le diagnostic initial par un expert est fortement conseillé pour faire cette évaluation et valider le choix du procédé.

5 → Inscrivez-vous sur eAuditNet pour

consulter les documents de référence :

- check list : liste des points de maîtrise du procédé ;
- job audit : grille d'audit de terrain (sur commande client) pour vérifier la conformité au référentiel ;
- tutoriels généraux et spécifiques.

6 → Ne sous-estimez pas l'importance de l'anglais. En effet, la plupart des documents sont en anglais et la majorité des auditeurs Nadcap intervient en anglais. Par conséquent, une personne, au minimum, doit maîtriser l'anglais dans votre entreprise.

Pendant la démarche

7 → Mettez en place un groupe projet composé du responsable du projet et des représentants des services concernés

8 → Planifiez les étapes de la démarche

- Pré-évaluation par les responsables qualité ou experts externes de la situation par rapport aux exigences des questionnaires Nadcap ;
- réalisation d'audits internes dès que les premières réponses aux check-lists sont en place ;
- identification et rédaction des documents manquants : procédures, enregistrements...
- formation des opérateurs aux nouvelles procédures et mesures d'efficacité par plusieurs self-audits réalisés par le responsable qualité ;
- audit blanc par un expert indépendant sur une durée représentative de l'audit de Pri Nadcap (2 à 5 jours par procédé) ;
- mise en place des actions correctives suite aux écarts identifiés lors de l'audit blanc.

9 → Faites un reporting régulier au groupe projet et à la direction (un outil de reporting a été mis en œuvre dans le cadre de l'opération collective, il est téléchargeable sur le site de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Midi-Pyrénées :

www.midi-pyrenees.cci.fr

10 → Faites des réunions d'informations pour mobiliser vos équipes.

Quand vous êtes prêt pour l'audit d'accréditation

11 → Planifiez la date de l'audit sur le site de eAudiNet. L'inscription fait preuve de votre engagement. Attention, tout retard sera pénalisé financièrement. En revanche, il est possible de se rétracter 45 jours avant l'audit.

Depuis 2009, concernant le changement de date :

- s'il intervient dans les 21 jours qui suivent la programmation **il n'y a pas de pénalité financière**

- s'il intervient après les 21 jours **une pénalité financière de 3 000 € est demandée.**

12 → Tous les échanges entre Pri Nadcap et votre entreprise sont réalisés en anglais via eAudiNet : inscription, planification de l'audit, rapport d'audit, traitement des non-conformités.

13 → N'hésitez pas à demander un auditeur français. Sachez toutefois que les opérateurs ne sont pas obligés de parler anglais pendant l'audit. Le salarié de votre entreprise maîtrisant l'anglais ou un traducteur, suffisamment familier des termes techniques, peut assurer l'interface.

Après l'audit d'accréditation

14 → Traitement des non conformités : rappel du processus imposé par Pri Nadcap :

- 1.** prendre des actions correctives immédiates ;

- 2.** rechercher la cause racine de la non-conformité et l'impact sur le produit (à voir avec le client) ;

- 3.** mener des actions pour éviter que la non conformité ne se reproduise ;

- 4.** apporter les preuves que tout cela a été fait, et mettre en place une formation si nécessaire.

15 → Construisez-vous un réseau : experts, entreprises certifiées, auditeurs, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie Midi-Pyrénées. Ils pourront vous donner des conseils utiles.



Vos contacts en Midi-Pyrénées

→ CHAMBRE REGIONALE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE DE MIDI-PYRENEES
Pierre NEGRE – 05 62 74 20 10
pierre.negre@midi-pyrenees.cci.fr

Elise DE GEETERE – 05 62 74 20 27
elise.degeetere@midi-pyrenees.cci.fr

→ Les CCI DU TARN
Site d'ALBI
Cristel CASENAVE – 05 63 43 35 21
c.casenave@albi.cci.fr

Site de CASTRES-MAZAMET
Valérie VINAY – 05 63 51 46 46
v.vinay@castres-mazamet.cci.fr

→ CCI D'AUCH ET DU GERS EN GASCOGNE
Morgane VERGLAS – 05 62 61 62 56
m.verglas@gers.cci.fr

→ CCI DE L'ARIEGE
Julien BOURDON – 05 61 02 03 04
j.bourdon@ariege.cci.fr

→ CCI du LOT
Thierry VOIRIN – 05 65 53 26 87
thierry.VOIRIN@lot.cci.fr

→ CCI DE MILLAU
Christophe CONTANT – 05 65 59 59 00
c.contant@millau.cci.fr

→ CCI DE MONTAUBAN ET DE TARN-ET-GARONNE
Olivier ASPE – 05 63 22 26 01
o.aspe@montauban.cci.fr

→ CCI DE RODEZ- VILLEFRANCHE – ESPALION
Patricia FONTANIE – 05 65 77 77 00
p.fontanie@rodez.cci.fr

→ CCI DE TARBES ET DES HAUTES-PYRENEES
Yves DUMESTRE – 05 62 51 88 88
yves.dumestre@tarbes.cci.fr

→ CCI TOULOUSE ET DE LA HAUTE-GARONNE
Eliane POURTAU – 05 62 57 66 82
e.pourtau@toulouse.cci.fr

→ UIMM MIDI-PYRENEES
Jean-François LABAQUERE – 05 61 14 47 81
jlabaquere@uimm-mp.com

→ DIRECCTE MIDI-PYRENEES
Olivier RENNE - 05 62 14 90 24
olivier.renne@industrie.gouv.fr

→ CONSEIL REGIONAL
Sophie DOUMENE - 05 61 33 53 41
sophie.doumene@cr-mip.fr

